# Lettre de saisine de la Commission Consultative Paritaire (CCP) compétente à l’égard des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d’accompagnement des élèves

*Nom Prénom*

*Adresse personnelle*

*Mel professionnel (ou personnel à défaut)*

*Lieu d’exercice*

Monsieur le Recteur

Président de la CCP,

À …………, le …………

Objet : Saisine de la Commission Consultative Paritaire

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions énoncées dans article 19 de l'arrêté du 27/06/2011 **instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale**, je sollicite l’examen par la Commission Consultative Paritaire compétente à l’égard des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d’accompagnement des élèves d’une question d’ordre individuel relative à ma situation personnelle.

1/ Ma question porte sur le versement des primes REP / REP + aux AED.

2/ Le Conseil d’Etat, dans son ordonnance du 12 avril 2022, impose au ministère de l’Education Nationale le versement des indemnités " Réseau d'éducation prioritaire renforcé " et " Réseau d'éducation prioritaire " aux assistants d’éducation dans un délai de 6 mois.

En poste depuis ….. dans un collège / lycée classé REP / REP+, je devrais toucher cette indemnité au plus tard en octobre 2022 et je n’ai rien reçu à ce jour. Les syndicats de l’éducation alertent sur la potentielle non-application de cette ordonnance par le rectorat.

3/ Je vous demande de me confirmer que mes collègues et moi toucherons bien en temps voulu ces indemnités et selon quelles modalités.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la CCP, l’expression de mes salutations distinguées.

Signature